



## Rapatriement corps de la France au Portugal

Par **desespereedu27**, le **29/03/2017** à **09:00**

bonjour,

je voudrais savoir si je peux refuser de participer au rapatriement du corps de ma belle mère de la France au Portugal.

elle n'est pas encore décédée... mais ma belle sœur a déjà dit que si sa mère décède en France, on rapatrie le corps au Portugal et que tout le monde doit participer.

merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **29/03/2017** à **10:14**

Bonjour,

A mon avis la participation se limitera aux obsèques dans la commune suivante au choix:

- \* commune de résidence
- \* commune du décès
- \* commune du caveau de famille.

Pour l'obligation dite alimentaire, voir ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059>